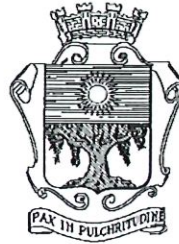


AR Prefecture

006-210600110-20260402-020426_06-DE
Reçu le 09/04/2026



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 06 – SYNDICAT MIXTE D'INGENIERIE POUR LES COLLECTIVITES ET
TERRITOIRES INNOVANTS DES ALPES ET DE LA MEDITERRANEE
(SICTIAM) – ELECTION DES DELEGUES

Séance Publique Ordinaire du 2 AVRIL 2026
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Françoise SANCHINI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Arzu-Marie BAS, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Michèle VERDRU, M. André RIOLI, M. Jean-Elie PUCCI, M. Jean-Baptiste BARILI, M. Michel LOBACCARO, Mme Sandrine BERTRAND, Mme Virginie LAMY, Mme Carole LEBRUN, M. Hervé LAUBERTIE, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, Mme Nadia BONADEO, M. Adrien GUILLOT, M. Sébastien BROUCHET, Mme Manon CAISSON-STIVAL.

PROCURATIONS : Mme Martine OLLIVIER à M. Guy PUJALTE.

QUORUM : 14
PRESENTS : 26
VOTANTS : 27

Secrétaire : Mme Manon CAISSON-STIVAL

Date de convocation de séance : 26 mars 2026

AR Prefecture

006-210600110-20260402-020426_06-DE
Reçu le 09/04/2026



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026

VI – SYNDICAT MIXTE D'INGENIERIE POUR LES COLLECTIVITES ET TERRITOIRES INNOVANTS DES ALPES ET DE LA MEDITERRANEE (SICTIAM) – ELECTION DES DELEGUES

Madame Marie-José LASRY, Première adjointe, s'exprime ainsi :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-21, L2121-33 et L5721-2,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Considérant que la commune de Beaulieu-sur-Mer est adhérente au Syndicat Mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM),

Considérant que le conseil municipal a été renouvelé à la suite du scrutin électoral du 15 mars 2026,

Considérant qu'il convient, conformément aux statuts dudit syndicat, de procéder à l'élection, parmi les membres du conseil municipal, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, pour siéger au sein du Comité du Syndicat Mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM),

Considérant qu'au titre de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le vote pour la désignation des membres a lieu à bulletin secret, sauf si le conseil en décide autrement, à l'unanimité,

Considérant qu'il est proposé de procéder à un vote à main levée,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- DECIDE que l'élection a lieu à main levée,
- PROCEDE à l'élection au sein du conseil municipal d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au sein du comité du Syndicat mixte d'ingénierie pour les collectivités et territoires innovants des alpes et de la méditerranée (SICTIAM) :

Considérant que les candidatures sont les suivantes :

- Arzu-Marie BAS, titulaire
- Françoise SANCHINI, suppléante

AR Prefecture

006-210600110-20260402-020426_06-DE
Reçu le 09/04/2026



Considérant que le vote à main levée a donné les résultats ci-après :

Nombre d'inscrits : 27

Nombre de votants présents : 27

Suffrages exprimés : 27

- Arzu-Marie BAS a obtenu : 27 VOIX

- Françoise SANCHINI a obtenu : 27 VOIX

- DIT que Madame Arzu-Marie BAS est proclamé(e) élu en qualité de délégué titulaire du comité du Syndicat mixte d'ingénierie pour les collectivités et territoires innovants des alpes et de la méditerranée (SICTIAM),

- DIT que Madame Françoise SANCHINI est proclamé(e) élu en qualité de délégué suppléant du comité du Syndicat mixte d'ingénierie pour les collectivités et territoires innovants des alpes et de la méditerranée (SICTIAM),

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes liés à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Roger ROUX

AR Prefecture

006-210600110-20260402-020426_06-DE
Reçu le 09/04/2026

